

Règlement Intérieur

L'adhésion à la bibliothèque est familiale et entraîne la perception d'une cotisation unique quelque soit le nombre de personnes constituant la cellule familiale. Toutefois, pour un meilleur suivi des opérations, il est établi une carte au nom de chacun des membres de la famille, **carte à présenter à chaque demande de prêt**. La cotisation fixée par le bureau, couvre une période d'un an à compter de son versement.

Le prêt des livres se fait pour une durée de trois semaines, dans la limite de 6 documents par personne, dont au maximum , « **3 BD** » et « **1 nouveauté non renouvelable** ». Toutefois, la durée du prêt de certains **périodiques est limitée à 15 jours**. L'emprunteur doit tenir compte de la signalisation des livres :

- Enfants** : Etiquette Bleu ou Jaune
- Adolescents** : Pastille Rose
- Adultes** : Etiquette verte ou Blanche

Le Retour des livres doit, en principe, s'effectuer dans le délai de trois semaines. Des prolongations toutefois sont possibles sur présentation des ouvrages en cause. Dans les autres cas, la pénalité suivante sera appliquée au-delà de 8 jours de retard : 0.15 € par livre et par jour. Aucun nouveau prêt ne sera consenti avant le règlement de l'amende.

Quelques conseils pour la manipulation des livres empruntés :

- Ne pas plier les coins de page, mais utiliser plutôt un marque-page
- Ne pas écrire, ni colorier, ni découper
- Si un livre est détérioré par l'emprunteur, celui-ci devra dédommager la Bibliothèque
- Si un livre est perdu, il devra être remplacé
- Si vous constatez le mauvais état d'un livre, ne le réparer pas vous-mêmes (ne mettez pas de scotch) prévenez simplement à la permanence

Les horaires d'ouverture sont décidés par le Bureau et affichés près de la porte d'entrée. Les permanences sont assurées, à tour de rôle par des équipes de bénévoles. En dehors des heures d'ouverture, le retour des livres peut se faire au moyen de la « **boîte à livres** » située à droite de la porte d'entrée.

Une partie du local est réservée aux enfants, qui restent toutefois sous la responsabilité de leurs parents

A l'intérieur de la Bibliothèque, le calme doit être respecté. **Deux tables** permettent d'accueillir les lecteurs pour lire ou travailler sur place. **Un coin lecture** est également mis à leur disposition, ainsi qu'un **ordinateur** pour effectuer des recherches et accéder à Internet.

Il est possible de réserver des livres lors des permanences.